



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 886 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a annoncé le 28 janvier dernier des mesures concernant la crise du recyclage;

ATTENDU QUE les garanties de prêt qui y sont proposées aux centres de tri sont une mesure à court terme et de dernier recours, puisqu'elles dépanneront les centres pour une courte période mais les endetteront pour longtemps;

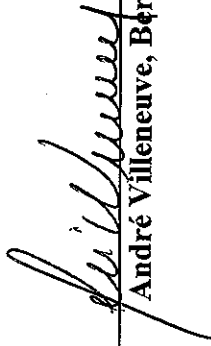
ATTENDU QUE la réouverture des contrats liant les municipalités aux centres de tri s'avère laborieuse et aléatoire et que, dans le cas où ça fonctionne, il en résultera une hausse de taxe pour les citoyens;

ATTENDU QUE les crédits destinés à améliorer les opérations, la rentabilité et la qualité des produits récupérés apparaissent bien modestes.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir aller beaucoup plus loin et d'agir pour augmenter la demande de matières recyclées au Québec. Nous préconisons le recours à des mesures obligeant les manufacturiers à utiliser des quotas minimums de matière recyclée, préservant du même coup l'environnement, évitant le gaspillage en matières premières, et favorisant la création d'emplois locaux dans le domaine du recyclage. Ces mesures, d'un coût très modeste, constitueront une solution durable qui profitera à tous.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



André Villeneuve, Berthier

27 nov 2009

Date